

Gemengerot / Conseil Communal

Séance publique du 26 juin 2024

Présent(e)s : M. Rasqué, bourgmestre, Mme Glodé, échevine et M. Müller, échevin ;
M. Aguilera, M. Reckel, M. Kolbet, M. Gereke et M. Schmit, conseillers ;

Mme Kaspar, secrétaire

Absent(e) / excusé(e) : Mme Camusel, M. Aguilera (pour les points 1-7)

Votant par procuration : Mme Camusel (Mandataire : Henri Rasqué)

Le conseil communal décide :

1. Approbation des titres de recette
Unanimentement d'approuver les titres de recette présentés en cette séance
2. Approbation d'un règlement de circulation
Unanimentement d'approuver le règlement ayant trait à la circulation routière en vue de travaux à Roodt, rue Hiel, à partir du 01.07.2024 jusqu'au 11.07.2024
3. Approbation du programme annuel 2025 des travaux à effectuer dans l'intérêt de la voirie rurale et viticole
Unanimentement d'approuver le programme annuel 2025 des travaux à effectuer dans l'intérêt de la voirie rurale et viticole suivant le tableau en annexe
4. Approbation de conventions
Unanimentement d'approuver la convention entre la commune d'Ell et les consorts : Edmond Diederich et Laurent Diederich, demeurant à Ell et Grosbous ; Communauté d'époux Gabriele Kempf et Jean-Claude Turmes, demeurant à Everlange ; Alain Schuh, demeurant à Ell ; Kierchefong ; ayant trait au PAP « Lehmkaul 19326/116C » qui concerne des fonds sis commune d'ELL, section E d'Ell, 254/6223, 245/6224, 257/6226, 258/6228, 259/6230 et 354/6232, d'une contenance de 78.31 ares
5. Attribution du titre « bourgmestre honoraire » à Monsieur Armand Schuh
décide à 4 voix pour, 1 voix contre (M. Gereke) et 3 abstentions (M. Kolbet, M. Reckel et M. Müller) de conférer à Monsieur Armand Schuh le titre de « bourgmestre honoraire » de la Commune d'Ell
6. Approbation du « Règlement communal relatif à la gestion des déchets de la commune d'Ell »
Unanimentement d'approuver le règlement communal relatif à la gestion des déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre
7. Approbation du « Règlement communal taxe relatif à la gestion des déchets de la commune d'Ell »
à 7 voix pour et 1 voix (M. Kolbet) contre d'approuver le règlement communal taxe relatif à la gestion des déchets
8. Approbation provisoire du projet d'organisation scolaire de l'école fondamentale « Um Fräschepilchen » 2024/2025

- Unanimement d'arrêter provisoirement l'organisation de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2024-2025
9. Approbation du plan d'encadrement périscolaire 2024/2025
Unanimement d'approuver le plan d'encadrement périscolaire – collaboration renforcée pour l'année scolaire 2024/2025
10. Approbation du plan de développement de l'établissement scolaire 2024/2025
Unanimement d'approuver le plan développement de l'établissement scolaire pour l'année scolaire 2023/2024
11. Présentation « Klimapakt »
Présentation par M. Stéphane Devillet
12. Décision de principe sur la participation à l'appel à projet de l'Etat pour des bornes de recharge pour voitures électriques
Unanimement de participer à l'appel à projet précité en vue d'établir une convention avec un promoteur privé pour l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques accessible au public, sur des parcelles appartenant à la commune.
De participer à cet appel à projet ensemble avec les autres communes du Canton de Redange ayant également confirmé leur souhait de présenter un projet commun.
De charger le Syndicat intercommunal Kanton Réiden de coordonner ce projet au nom de la commune. La décision définitive et la signature des conventions avec le promoteur sélectionné et ayant gagné l'appel à projet de l'Etat revient à la commune.
13. Décision de principe de passer conjointement avec les communes-membres du Syndicat intercommunal De Réidener Kanton, le Syndicat intercommunal Réidener Schwämm et le Syndicat intercommunal de Réidener Kanton un marché visant l'acquisition, pour une drée déterminée allant du 01/01/2025 du 31/12/2025, de la fourniture d'énergie électrique
Unanimement de passer conjointement avec les communes-membres du Syndicat intercommunal De Réidener Kanton, le Syndicat intercommunal Réidener Schwämm et le Syndicat intercommunal De Réidener Kanton un marché visant l'acquisition, pour une durée déterminée allant du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025, de la fourniture d'énergie électrique ;
de confier au Syndicat intercommunal De Réidener Kanton la gestion au nom et pour compte de la Commune de la procédure d'adjudication ;
de fixer ultérieurement les modalités précises de ladite passation conjointe du marché de fourniture électrique par une convention à conclure avec le Syndicat intercommunal De Réidener Kanton.
14. Rapports des représentants dans les syndicats intercommunaux et autres entités
15. Affaires courantes et communications